

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Novembre 2020

Présidence de Madame Michèle RUBIROLA, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 98 membres.

20/0607/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION EXPERTISE TECHNIQUE - Remplacement de chaudières dans les écoles - Approbation
de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement**

20-36274-DET

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge du plan École et du patrimoine des écoles maternelles et élémentaires et de Monsieur l'Adjoint en charge de la transition écologique et du collège du futur, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est lancée dans une démarche de gestion rigoureuse des consommations de chauffage et d'amélioration du confort thermique dans les écoles.

Par ailleurs, le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Il fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations des bâtiments concernés. Ainsi, les consommations énergétiques finales des bâtiments assujettis doivent diminuer de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050 par rapport à une année de référence au choix, 2010 au plus tôt.

Pour répondre aux engagements de réduction de la consommation énergétique municipale, il y a lieu de poursuivre, de pérenniser et d'amplifier ces efforts afin de permettre une réduction de la facture énergétique et du budget de fonctionnement dédié.

Il est nécessaire de rénover des chaufferies d'écoles et de remplacer 90 chaudières de plus de 30 ans dans les écoles.

Les chaudières remplacées seront de dernière technologie de type à condensation ce qui permettra à la Ville de Marseille d'être éligible aux certificats d'économie d'énergie qui pourront être valorisés financièrement.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2020, à hauteur de 6 000 000 Euros pour les études et travaux.

Signé le 23 Novembre 2020

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires, notamment les fournisseurs d'énergie pour valoriser financièrement les certificats d'économie d'énergie générés par cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LE DECRET N°2019-771 DU 23 JUILLET 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés la rénovation des chaufferies d'écoles et le remplacement de 90 chaudières de plus de 30 ans dans les écoles.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire Crèche et Jeunesse, année 2020 à hauteur de 6 000 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires notamment les fournisseurs d'énergie, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN
ECOLE ET DU PATRIMOINE DES ÉCOLES
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DU COLLEGE
DU FUTUR
Signé : Sébastien BARLES**

Le Conseiller rapporteur de la Commission EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LA MAIRE DE MARSEILLE**

Michèle RUBIROLA

Signé le 23 Novembre 2020